



Conditions Générales d'Utilisation

Mise à jour du 1^{er} septembre 2025

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont conclues avec la société allemande Greencent UG, qui opère le programme Lyfe, représentée par Enée Bussac. Greencent UG est immatriculée dans le registre du commerce allemand sous le matricule HRB254155B, a le numéro de TVA intracommunautaire DE365539098 et est sise au Salbauerstraße 5 81241 Munich Allemagne.

Lyfe est un projet qui unit émission monétaire et natalité qui s'adresse à des familles ayant eu un enfant depuis le 1^{er} janvier 2020. Les bénéficiaires se voient attribuer un revenu en actif numérique pendant 18 ans.

Le programme Lyfe s'adresse à des familles constituées au minimum d'un enfant et d'un parent, le parent pouvant être la mère ou le père de l'enfant. Il peut également s'agir d'une famille avec deux parents, homme et femme ou femme et femme. Une famille est désignée sous le terme de « bénéficiaire » dans ce document.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le site www.lyfe.family/lyfe-fr/

1. Champ d'application et objet des CGU

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des présentes CGU et les avoir acceptées en les signant électroniquement via le dispositif de signature qualifiée de DocuSign ou en apposant une signature électronique à ce document via Adobe

Acrobat. Ces CGU peuvent faire l'objet de modifications ultérieures; la version applicable est celle en vigueur sur le site à la date d'utilisation des services.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les conditions d'utilisation du service:

- Mise en place d'un partenariat avec le programme Lyfe
- Mise à disposition d'un actif numérique sous certaines conditions.

2. Définitions

Bénéficiaire: famille ayant rempli les conditions d'éligibilité et signé un partenariat avec le programme Lyfe qui bénéficie de celui-ci.

Blockchain: comparable à un grand livre comptable public, pseudonymisé et infalsifiable, la blockchain est la technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisée, transparente et fonctionnant sans organe central de contrôle, conçue de sorte que chaque bloc de transactions contienne le hash produit à partir du bloc précédent, et utilisée par les monnaies numériques. Par extension, une blockchain désigne une base de données sécurisée et dite distribuée, car partagée par ses différents utilisateurs, contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

Lyfe: projet qui unit émission monétaire et natalité. Dans le cadre du programme Lyfe, 10000 enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2020 dans l'Union Européenne bénéficient d'une allocation d'un actif numérique pendant les 18 ans du programme.

Actifs numériques: ensemble des actifs numériques tel que définis par le Code monétaire et financier et liés à des blockchains. Plusieurs actifs numériques, appelés parfois également « cryptoactifs », peuvent être associés à une seule blockchain, comme Ethereum par exemple.

Associations partenaires: associations ou fondations avec lesquelles Lyfe a un accord de partenariat direct. Lyfe signe des partenariats à durée limitée dans le temps avec les associations partenaires, chacune des parties pouvant résilier ce partenariat à son terme.

DeFi: protocoles informatiques de la finance décentralisée (en anglais *Decentralized Finance*) développés sur la technologie blockchain et auxquels Lyfe a recours dans le cadre de l'allocation d'actifs numériques.

Données personnelles: ensemble des informations à caractère personnel du bénéficiaire que celui-ci a transmises lors de son inscription au programme Lyfe.

Portefeuille numérique: portefeuille virtuel permettant au bénéficiaire de consulter le solde des actifs numériques qu'il détient en temps réel. Comme le bénéficiaire détient la clé privée de son portefeuille numérique, il est le propriétaire de ses actifs numériques. Ce portefeuille numérique peut également être désigné sous le terme anglais de « wallet », qui signifie simplement portefeuille. Lyfe préconise l'utilisation du wallet [Metamask](#) pour stocker et gérer l'actif numérique des bénéficiaires. Ceux-ci peuvent cependant opter pour un autre wallet, par exemple Coinbase ou Phantom.

Services Lyfe: ensemble des services proposés dans le cadre du programme dénommé Lyfe, notamment la formation initiale permettant aux bénéficiaires de pouvoir se servir de leur portefeuille numérique, recevoir leur revenu tous les ans et le gérer.

Site: www.lyfe.family/lyfe-fr/

3. Accès aux services

3.1. Conditions d'éligibilité

Est éligible au programme Lyfe toute famille ayant eu un enfant en depuis le 1^{er} janvier 2020 dans un pays de l'Union Européenne et qui suit les étapes décrites ci-après. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent bénéficier du programme Lyfe s'ils sont nés depuis 2020.

Afin de bénéficier du programme Lyfe, une famille doit:

- résider dans un pays de l'Union Européenne
- être constituée d'un ou deux parents majeurs
- prendre contact avec Lyfe via ce formulaire

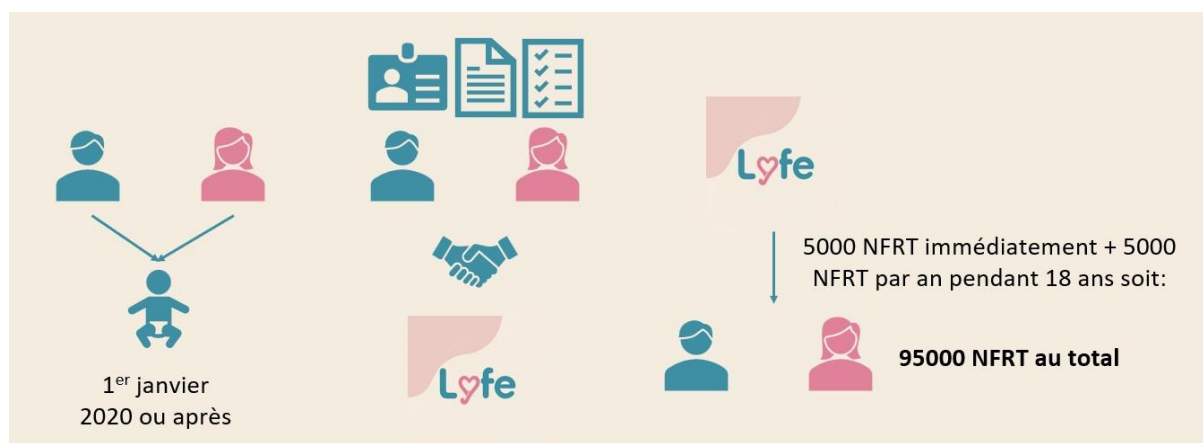
- faire parvenir des documents justifiant de leur identité et celle de leur enfant, notamment un certificat de naissance de 2020 ou après émis dans un pays de l'Union Européenne
- accepter la visite d'un représentant du programme Lyfe ou une rencontre par visio-conférence afin de confirmer les données transmises
- signer un contrat de partenariat (cf. annexe 2) ainsi que la charte de protection de la vie privée entre le bénéficiaire et Lyfe
- participer à une courte formation (en ligne) sur le fonctionnement du portefeuille numérique.

3.2. Données personnelles recueillies

Préalablement à l'inclusion dans le programme Lyfe, le bénéficiaire doit fournir les informations requises, notamment:

- Nom, prénom, adresse email des deux parents ou du parent unique
- Dates et pays de naissance
- Adresse(s) postale(s)
- Numéro(s) de téléphone
- Copies des pièces d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- Justificatif(s) de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de naissance de l'enfant émis dans un pays de l'Union Européenne, sur lequel figurent son nom, son prénom et sa date de naissance
- Signature électronique.

Au cours de la procédure d'ouverture de compte, après avoir validé son identité, le bénéficiaire est invité à accepter les présentes CGU en les signant et en téléchargeant les documents exigés par Lyfe.



3.3. Actif numérique transmis aux bénéficiaires

Une fois ces étapes franchies, Lyfe procède à un transfert initial de 5000 NFRT, l'actif numérique du programme, au bénéficiaire sur le portefeuille numérique dont le fonctionnement leur est expliqué lors de la formation évoquée ci-dessus. Le bénéficiaire recevra ensuite 5000 NFRT une fois par an pendant 18 ans, soit en tout $19 \times 5000 = 95000$ NFRT. Ces paiements auront lieu le 10 janvier de chaque année, soit du 10 janvier 2026 au 10 janvier 2043. Une famille qui rejoint le programme en 2026 après le 10 janvier se verra attribuer ainsi deux versements de 5000 NFRT, soit l'allocation initiale plus le premier versement.

Ces paiements sont programmés dans la blockchain, si bien que ni Lyfe ni une quelconque autre personne ne peut les interrompre et qu'ils ne dépendent pas de l'existence de Lyfe pour se produire. Ces virements auront lieu quand bien même un des parents, les deux parents ou l'enfant venaient à décéder avant la fin du programme.

Cet actif est la propriété pleine et entière du bénéficiaire. Il peut choisir de le conserver ou de l'échanger de gré à gré ou sur des plateformes de trading de cryptomonnaies (exchanges) contre d'autres monnaies telles que l'Ether, le Bitcoin ou des stablecoins afin de convertir celui-ci in fine en euros.

Un représentant du programme Lyfe prendra contact régulièrement avec les bénéficiaires d'ici la fin du programme et sera disponible en cas de questions ou de volonté de coopération, par exemple médiatique. La gestion de leurs données personnelles est décrite dans la charte de protection de la vie privée que ceux-ci signent avec Lyfe. Les bénéficiaires détermineront dans le contrat de partenariat (cf. annexe 2) le niveau d'exposition médiatique auquel ils consentent dans le cadre du programme.

5. Le jeton NFRT

Le jeton NFRT est l'actif numérique émis et distribué par le programme Lyfe aux bénéficiaires. C'est le premier token « proof of birth », c'est-à-dire un actif numérique dont l'attribution est conditionnée par un certificat de naissance. Il est émis sur la blockchain Ethereum. Il est programmé pour être versé tous les ans après une allocation initiale (5% aux bénéficiaires, 5% à Lyfe) pendant 18 ans. Comme la

blockchain Ethereum a un fonctionnement décentralisé, une fois l'actif numérique transmis au bénéficiaire, Lyfe ne peut ni le récupérer ni le supprimer, quand bien même un des membres de la famille décéderait avant la majorité de l'enfant.

Caractéristiques fondamentales du jeton NFRT:

- 1 milliard de jetons NFRT ont été émis sur la blockchain Ethereum
- Ils n'ont actuellement (au 1^{er} septembre 2025) quasiment aucune valeur
- Ils ne constituent pas une monnaie, mais un actif numérique
- Pour chaque enfant qui participe au programme Lyfe, 95000 NFRT sont versés à la famille en 19 versements de 5000 NFRT chacun
- 5% des jetons NFRT sont par ailleurs versés sur le portefeuille de Lyfe dès la création du programme
- L'objectif est de recruter 10000 enfants
- Une fois les 10000 enfants recrutés, 95% des jetons seront répartis entre 10000 familles et 5% dans le wallet du programme Lyfe
- Le fait que les jetons détenus par le programme Lyfe soient disponibles immédiatement permettra notamment à celui-ci de se financer et au marché de donner une valeur à cette initiative.



6. Modalités de communication

Quatre langues de communication sont proposées par le programme Lyfe: le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Le programme est destiné à tous les pays de l'Union Européenne, si bien que plusieurs langues doivent être proposées.

6.1. Moyens de communication de Lyfe vers le bénéficiaire

Lyfe peut envoyer au bénéficiaire des courriels et des messages via des services de messagerie tels que WhatsApp ou Telegram pour lui communiquer des informations relatives au programme ou prendre des nouvelles de son enfant. Le bénéficiaire détermine lors de son recrutement le niveau de confidentialité qu'il souhaite avoir dans le cadre du programme. Un minimum d'un contact par an est exigé jusqu'à la majorité de l'enfant ou de chaque enfant de la famille qui participe au programme.

Le bénéficiaire accepte de recevoir des courriels liés à sa participation au programme Lyfe. S'il le souhaite, il peut être contacté par des médias et réseaux sociaux souhaitant décrire le programme à leur audience, cf. annexe 2.

6.2. Moyens de communication du bénéficiaire vers Lyfe

Le bénéficiaire peut contacter un représentant du programme Lyfe à tout moment:

- en remplissant le formulaire de contact sur le site web du programme
- par email: contact@lyfe.family
- par téléphone: +49 1578 77 50 678.

En cas d'urgence, si le bénéficiaire soupçonne par exemple une utilisation frauduleuse de son portefeuille numérique, il lui est expressément demandé de contacter immédiatement Lyfe via un des moyens de communication décrits ci-dessus en détaillant la situation.

7. Sécurité

7.1. Accès au portefeuille numérique

Des mesures de préventions seront décrites lors de la formation initiale et le bénéficiaire pourra toujours contacter Lyfe en cas de problème technique. Le jeton NFRT étant géré de manière décentralisée et Lyfe ne détenant en aucun cas la clé privée du portefeuille numérique des bénéficiaires, l'étendue du soutien apporté par Lyfe en cas de problème technique chez le bénéficiaire sera cependant limitée.

Lyfe décline toute responsabilité dans les cas suivants:

- Problème technique perturbant l'accès au portefeuille numérique d'un bénéficiaire, par exemple panne de son ordinateur
- Perte ou divulgation de la clé privée du portefeuille numérique d'un bénéficiaire

- Piratage du portefeuille numérique d'un bénéficiaire
- Dysfonctionnement, piratage ou disparition de la blockchain Ethereum.

Comme le bénéficiaire va recevoir des NFRT pendant 18 ans, sa mission principale pendant cette période sera de veiller qu'il a toujours accès à son portefeuille numérique, même s'il change d'ordinateur par exemple. Il appartient à chaque membre majeur de la famille du bénéficiaire de prendre ses dispositions quant à l'accès au jeton NFRT en cas de changements personnels, notamment en cas de décès ou divorce durant cette période. Une fois l'actif numérique transmis, il est la propriété pleine et entière du bénéficiaire via son wallet et sa clé privée, quand bien même Lyfe devait disparaître, si bien qu'il a l'entière responsabilité de sa gestion. En cas de désaccord des parents sur la gestion du portefeuille numérique, la mère sera systématiquement privilégiée.

Lyfe ne peut en aucun cas redonner l'accès au portefeuille numérique du bénéficiaire en cas de perte de la clé privée car Lyfe n'a pas connaissance et ne stocke pas celle-ci dans ses fichiers. La clé privée est une forme de mot de passe permettant l'accès aux actifs contenus dans le wallet. Elle est la propriété exclusive du bénéficiaire et ne doit être dévoilée à quiconque, à moins que le bénéficiaire renonce à son actif numérique.

De façon générale, il est vivement recommandé au bénéficiaire de s'assurer que tout mot de passe choisi pour accéder à son portefeuille numérique comprend à la fois des chiffres, des lettres en majuscules et en minuscules ainsi que des signes de ponctuation, de façon à être suffisamment complexe.

Il est fortement déconseillé au bénéficiaire d'accéder à son portefeuille numérique Lyfe sur un téléphone mobile ou un ordinateur dont il n'est pas propriétaire ou dont l'usage est partagé avec une tierce personne.

Lorsqu'il en prend connaissance, le bénéficiaire s'oblige à informer sans délai Lyfe de toute défaillance de son portefeuille numérique ou de tout doute quant à un éventuel accès frauduleux à celui-ci.

7.2. Sécurisation des données personnelles

La sécurité des données personnelles des bénéficiaires est une priorité de Lyfe, qui divulguera celles-ci en fonction de l'option retenue par le bénéficiaire lors de leur recrutement dans le programme.

L'ensemble des données personnelles des bénéficiaires est conservé sous la responsabilité de Lyfe qui en garantit l'intégrité. Dans le cas où le bénéficiaire exporterait et stockerait de telles données sur tout support auquel Lyfe est étranger, il a conscience que les données circulant sur tout système d'information ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

Le bénéficiaire déclare en conséquence connaître la nature et les caractéristiques techniques des systèmes d'information et en accepte les contraintes techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données relatives au programme Lyfe et les risques qu'ils comprennent.

Le bénéficiaire s'engage en outre à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité des systèmes d'information de Lyfe.

Le bénéficiaire devra immédiatement informer Lyfe en cas de perte, de vol, de détournement et plus généralement de toute compromission de la confidentialité des données.

7.3. Phishing

Le vol d'identité et les pratiques appelées "Phishing" sont au cœur des préoccupations de Lyfe. La protection des informations du bénéficiaire visant à le prémunir du vol d'identité est l'une de ses priorités.

Lyfe assure en ce sens au bénéficiaire que jamais Lyfe ne lui demandera sa clé privée, que ce soit par téléphone, courrier électronique ou SMS. En cas de doute ou en cas de phishing avéré, le bénéficiaire est invité à en avertir immédiatement Lyfe.

7.4. Utilisation des données personnelles agrégées

Lyfe se réserve le droit d'utiliser les données personnelles agrégées, c'est-à-dire groupées et non nominatives, des participants, dans des buts de communication et de recherche, notamment:

- Le sexe et la date de naissance des enfants bénéficiant du programme
- La structure familiale et le lieu d'habitation des bénéficiaires
- Le taux de mortalité des enfants participant au programme.

Les bénéficiaires de Lyfe pourront être résidents de tout pays de l'Union Européenne.

7.5. Réglementation européenne

Lyfe est en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (« RGPD »), entré en vigueur le 25 Mai 2018, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En acceptant les CGU, vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions de la politique de confidentialité disponible sur le site.

8. Responsabilité de Lyfe

Lyfe est responsable du recrutement dans le programme Lyfe, de la distribution de l'actif numérique, de la formation initiale, du support technique et de la communication.

Lyfe ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages causés au bénéficiaire résultant d'une cause extérieure non liée au programme Lyfe et indépendante de Lyfe. La responsabilité de Lyfe n'est pas engagée lorsque l'impossibilité de contacter Lyfe est due à un cas de force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil). Lyfe n'offre par ailleurs aucune garantie quant à ce que les gestionnaires auprès desquels le bénéficiaire détient des données d'accès à son portefeuille numérique fassent partie de son offre.

Tout événement indépendant de la volonté des parties et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un événement de force majeure. Ainsi, Lyfe ne pourra être tenu responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment: fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres événements hors du contrôle raisonnable de Lyfe.

Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion des présentes CGU et empêchant l'exécution dans des conditions normales du programme Lyfe sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des parties. En conséquence, Lyfe ne pourra être tenue pour responsable des interruptions de son service qui en résulteraient.

Lyfe ne pourra être tenu responsable en cas de dommage subi par le bénéficiaire pour des raisons indépendantes et non imputables à Lyfe et ses obligations au titre des présentes CGU.

Il peut s'agir notamment des cas suivants:

- Une faute du bénéficiaire
- Un non-respect par le bénéficiaire des CGU
- L'accès par un tiers à l'accès à son portefeuille numérique, sur autorisation du bénéficiaire
- Une compromission par le bénéficiaire de la confidentialité de sa clé privée
- L'interruption ou la défaillance du programme Lyfe suite à des dysfonctionnements du réseau Internet, du réseau des télécommunications ou du réseau informatique
- Toute inexactitude ou non-conformité des informations, produits, et autres contenus, incluant notamment les propres données renseignées par le bénéficiaire qui n'incomberait pas à Lyfe, et/ou tout usage que le bénéficiaire ferait des informations ou des outils d'aide à la décision mis à sa disposition par le biais du programme Lyfe, le bénéficiaire restant seul responsable de ses décisions.

La responsabilité de Lyfe ne pourra être engagée dans l'hypothèse où l'inexécution ou la mauvaise exécution des obligations de Lyfe serait imputable soit au comportement du bénéficiaire, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat (notamment les sources des informations publiées par des tiers), soit à un cas de force majeure. En outre, la responsabilité de Lyfe ne saurait être engagée pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais.

9. Obligations du bénéficiaire

9.1. Utilisation des services Lyfe

Le bénéficiaire collabore avec Lyfe en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, toutes les informations jugées utiles et sollicitées. Le bénéficiaire s'engage à fournir à Lyfe toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du programme Lyfe. Plus généralement, le bénéficiaire s'engage à coopérer activement avec Lyfe en vue de la bonne exécution des présentes CGU.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le programme Lyfe dans le respect des prescriptions des CGU ainsi que de la législation en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Le bénéficiaire est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son accès au programme Lyfe. La responsabilité de Lyfe ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU dans leur intégralité ainsi que des caractéristiques et des contraintes de l'accès au programme Lyfe.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions et/ou stipulations des CGU ou d'utilisation abusive, la responsabilité du bénéficiaire pourra être engagée et celui-ci pourra être tenu d'indemniser Lyfe de toute conséquence qui pourrait en résulter.

Le bénéficiaire est informé et accepte expressément que l'utilisation des Services Lyfe, des informations et des outils mis à sa disposition s'effectue sous sa propre responsabilité.

Le bénéficiaire s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité informatique du site web Lyfe, du jeton NFRT ou celle des autres bénéficiaires.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal du programme Lyfe.

10. Propriété intellectuelle

L'ensemble du programme Lyfe et chacun des éléments qui les composent (incluant notamment les marques associées, le site internet, la technologie afférente, etc.) sont la propriété intellectuelle exclusive de Lyfe, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, les logiciels, progiciels interfaces, base de données, savoir-faire, données, textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, et toutes autres informations remises par Lyfe au bénéficiaire sont la propriété intellectuelle exclusive de Lyfe.

Les CGU ne confèrent au bénéficiaire aucun droit de propriété sur le programme Lyfe et toutes leurs composantes qui sont et restent la propriété exclusive de Lyfe.

La mise à disposition des services Lyfe telle que prévue dans les présentes CGU ne saurait en aucun cas être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice du bénéficiaire. En conséquence, le bénéficiaire s'interdit et garantit Lyfe à l'égard de tout agissement ou tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de Lyfe.

Il est notamment interdit au bénéficiaire de procéder à:

- Toute forme d'utilisation du programme Lyfe et de la documentation afférente, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution
- L'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des services Lyfe et de la documentation afférente, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs
- Toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues des services Lyfe et de la documentation afférente
- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par Lyfe
- Toute modification ou contournement des moyens de sécurité tels que, notamment, des identifiants et des mots de passe.

Il est strictement interdit au bénéficiaire d'accéder et/ou d'utiliser les codes source du site et/ou des composants logiciels. Le bénéficiaire n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur le site et le contenu ni aucun autre droit que ceux conférés par les présentes.

Ce droit d'utilisation ne confère aucun droit de propriété au bénéficiaire sur le contenu. Le bénéficiaire s'interdit donc de vendre, prêter, nantir, licencier, reproduire, commercialiser, adapter, modifier, transformer, décompiler tout élément du site et/ou du contenu.

11. Durée et modification des CGU

11.1. Durée

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

11.2. Modification des CGU

Toute modification des présentes conditions sera communiquée au bénéficiaire 1 mois avant sa date d'application.

L'absence de contestation du bénéficiaire avant la date d'application vaudra acceptation desdites modifications. Si le bénéficiaire refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, selon la procédure de résiliation décrite à l'article 18. Le bénéficiaire est réputé avoir accepté la modification s'il n'a pas notifié à Lyfe, avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, qu'il ne l'acceptait pas.

Il en résulte que Lyfe ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la modification des Conditions Générales d'Utilisation dès lors que le bénéficiaire s'abstient de résilier le contrat.

12. Droit de rétractation et résiliation des CGU

12.1. Rétractation et résiliation à l'initiative du bénéficiaire

Le bénéficiaire bénéficie conformément à la loi d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires suivant l'acceptation des présentes CGU, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de frais de clôture.

Le droit de rétractation peut être exercé par courriel ou par courrier à l'aide du formulaire de rétractation figurant en Annexe 1. Le droit de rétractation peut également être exercé par le bénéficiaire selon une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter mentionnant le service concerné par cette rétractation.

Le bénéficiaire peut renoncer de lui-même à participation au programme en (i) le signifiant à Lyfe, (ii) se rétractant des Conditions Générales d'Utilisation via le formulaire de rétractation évoqué ci-dessus, (iii) en supprimant sa clé privée, en la divulguant à un tiers ou en virant son actif numérique à un autre portefeuille numérique.

12.2. Résiliation à l'initiative de Lyfe

Lyfe peut exclure un bénéficiaire qui contrevient aux Conditions Générales d'Utilisation du programme mais ne peut supprimer son allocation d'actif numérique.

12.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation, Lyfe procède à la suppression dans ses systèmes d'information des données personnelles et de toute autre donnée afférente au bénéficiaire, à l'exception des informations qui doivent éventuellement être conservées par Lyfe au titre de ses obligations, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

13. Généralités

13.1. Cession

Les CGU ne peuvent pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le bénéficiaire, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. En cas de manquement à cette interdiction, les CGU seront immédiatement résiliées par Lyfe et la responsabilité du bénéficiaire pourra être engagée.

13.2. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la partie concernée.

13.3. Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit allemand.

14. Juridiction compétente

Conformément aux dispositions en vigueur du Code de la consommation relatif à la médiation des litiges de consommation, Lyfe offre un recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Le médiateur que Lyfe propose sur le territoire français est le médiateur de l'AMF.

Dans les cas où Lyfe serait incapable de résoudre un différend en utilisant la procédure interne de résolution des litiges de Lyfe (service client) ou si le bénéficiaire n'est pas satisfait de la solution proposée par le service client, et si sa plainte a été formée il y a moins d'un an, il peut adresser sa réclamation au médiateur de l'AMF:

- Par voie postale: 17 Place de la Bourse, 75002 Paris
- Par téléphone: au +33(0) 1 53 45 62 00
- [Sur le site du Médiateur de l'AMF](#)

En toutes hypothèses, Lyfe:

- L'informera de son incapacité à résoudre le litige entre le bénéficiaire et Lyfe et
- Fournira à ce moment-là les informations prévues par la loi concernant son médiateur, y compris ses coordonnées, telles qu'exposées ci-dessus.
- Le bénéficiaire peut utiliser la plateforme de résolution des litiges en ligne de la Commission européenne afin de résoudre le litige via:
<https://ec.europa.eu/odr>.

Le bénéficiaire peut saisir, en application de l'article R.631-3 du Code de la consommation, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du

code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Acceptation par le bénéficiaire des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Prénom et nom du parent ou des deux parents:

Date de signature:

Signature(s):

Merci de bien remplir l'annexe 2 ci-dessous.

Annexe 1. Formulaire de rétractation

Si le bénéficiaire souhaite se rétracter, il devra remplir le présent formulaire et l'envoyer:

- par courrier postal à Greencent UG Salbauerstraße 5 81241 Munich Allemagne
- ou par courrier électronique à contact@lyfe.family

A l'attention de la société:

Greencent UG, dont le siège social est situé Salbauerstraße 5 81241 Munich Allemagne, enregistrée dans le registre du commerce allemand sous le numéro HRB254155B, numéro de TVA intracommunautaire DE365539098.

Je notifie par (ce courrier / ce courriel) la rétractation aux présentes CGU:

- *Nom du bénéficiaire/des bénéficiaires:*
- *Adresse du bénéficiaire/des bénéficiaires:*

Signature du bénéficiaire (manuscrite ou via un dispositif de signature électronique)

Annexe 2. Contrat de partenariat

Le bénéficiaire détermine le niveau de confidentialité de ses données qu'il exige vis-à-vis de Lyfe.

Autorisez-vous Lyfe à dévoiler les données personnelles suivantes à des tiers, notamment médias, réseaux sociaux et instituts de recherche?

	Oui	Non
Nom, prénom des parents		
Nom, prénom, sexe de l'enfant		
Adresse(s) email des parents		
Adresse(s) postale des parents		
Identité visuelle d'un ou des parents		
Identité visuelle de l'enfant		
Numéro(s) de téléphone des parents		

Souhaitez-vous recevoir notre newsletter mensuelle? Oui ☐ Non ☐

- Nom du bénéficiaire/des bénéficiaires:

- Adresse du bénéficiaire/des bénéficiaires:

Signature du bénéficiaire (manuscrite ou via un dispositif de signature électronique)